

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

**Séance du 15 mai 2018**

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nourati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Jean-Claude GAUDIN - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Roland BLUM représenté par Jean MONTAGNAC - Jean-Louis BONAN représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michèle EMERY - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Nathalie FEDI représentée par Lionel ROYER-PERREAUT - Céline FILIPPI représentée par Catherine PILA - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Nadine PADOVANI - FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Patrick PAPPALARDO représenté par Richard FINDYKIAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michel AZOULAI - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Emmanuelle SINOPOLI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Jean-Claude DELAGE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGODIS - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 15 Mai 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juin 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**PROX 036-183/18/CT**

**■ Approbation de l'affectation de l'opération d'investissement relative au Parc de Stationnement Longchamp Cassini à Marseille 4ème arrondissement**

**Avis du Conseil de Territoire**

**DIFRA 18/16293/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L 5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après :

Le Projet du parking Longchamp Cassini, d'une capacité de 470 places devrait se situer, à l'angle des boulevards Cassini et du Jardin zoologique, sous les jardins du parc Longchamp.

Il comprendra quatre niveaux souterrains. Les accès s'effectueront depuis le boulevard Cassini. Ce parking sera destiné tout d'abord aux résidents du secteur ; il permettra également de compenser les places de stationnement supprimées sur voirie sur le boulevard Longchamp à l'occasion du tracé du tramway.

Ce parking a fait l'objet d'une procédure de délégation de service public sous la forme de concession d'une durée de 30 ans (réalisation et exploitation du parc), attribuée à la société QPARK par délibération n° TRA 7/660/CC du 13 juillet 2006. A ce titre, la Métropole Aix Marseille Provence, qui devrait verser à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, au délégataire une subvention d'équipement d'un montant de 5,295 millions d'euros, pour laquelle un 1er acompte de 1,765 million d'euro d'ores et déjà mandaté.

Des difficultés sont apparues lors de la mise en œuvre de la convention de concession, sur le plan contentieux, ayant conduit à un arrêt de l'opération de réalisation du parc de stationnement pendant plusieurs années.

Dans le même temps, l'évolution des conditions techniques et économiques de la concession, tant en ce qui concerne la réalisation et le coût des travaux, que leur amortissement, ont conduit à un déséquilibre de l'économie du contrat nécessitant de réévaluer les coûts supplémentaires induits tant au regard des modifications à apporter au projet initial, qu'à la prise en compte de la dégradation des conditions de financement des travaux et des possibilités d'amortissement des investissements.

Au vu des estimations réalisées et de l'évolution de la réglementation applicable aux concessions de services publics, la Métropole a estimé que la seule solution envisageable et juridiquement sécurisée était de résilier la convention de concession passée avec Q-Park France SAS.

Des négociations se sont alors engagées entre la Métropole et Q-Park France SAS, dans la mesure où les modalités de résiliation conventionnelles (article 8.6 du contrat de délégation de service public) ne trouvaient pas à s'appliquer «stricto sensu», en raison notamment du fait que la phase constructive n'avait jamais débuté et que, pour cette raison, l'investissement réalisé par le délégataire n'avait pas atteint celui initialement prévu.

Ces négociations ont abouti à des concessions réciproques formalisées dans le projet de protocole transactionnel de résiliation, soumis à votre approbation.

**Signé le 15 Mai 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juin 2018**

A cet égard, le délégataire a consenti d'une part, à céder à l'autorité délégante l'ensemble des études menées par lui, et d'autre part, à céder à la propriété intellectuelle de l'architecte.

Afin de poursuivre la réalisation de ce parking, dont les autorisations de construire ont été purgées en 2012, il est envisagé de recourir à une maîtrise d'ouvrage directe.

L'opération d'investissement 2017104300, Parc de stationnement Longchamp Cassini, d'un montant de 18 500 000€ TTC inscrite au budget territoire enregistrée dans l'autorisation de programme 171081BP du programme 08 de la Métropole doit être affectée.

D'autre part, l'opération d'investissement 2006/00143, 204-Parc de stationnement Longchamp Cassini, inscrite au budget territoire enregistrée dans l'autorisation de programme 13108BP du programme 08 de la Métropole doit être ramenée de 6 100 000 euros TTC à 1 765 000 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° TRA 7/660/CC du 13 juillet 2006, approuvant le choix du délégataire Q.PARK France pour cette opération ;
- Le contrat de concession n° 06/098 passé avec Q.PARK France, notifié à cette société le 29 septembre 2006 ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le projet de délibération portant sur le Budget du Territoire - Approbation de l'affectation de l'opération d'investissement relative au Parc de Stationnement Longchamp Cassini à Marseille 4ème arrondissement.

#### **OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,**

#### **Entendues les conclusions du rapporteur,**

#### **CONSIDERANT**

- Qu'il convient de prendre acte de la résiliation du contrat de concession n°06/098 ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 18 500 000 euros T.T.C de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il convient de procéder concomitamment à la révision à la baisse du montant de l'opération dédiée à la subvention d'investissement initialement votée ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

**Signé le 15 Mai 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juin 2018**

## **DELIBERE**

### **Article unique :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur le Budget du Territoire - Approbation de l'affectation de l'opération d'investissement relative au Parc de Stationnement Longchamp Cassini à Marseille 4ème arrondissement

|                           |     |
|---------------------------|-----|
| Présents                  | 102 |
| Représentés               | 28  |
| Voix Pour                 | 93  |
| Voix Contre               | 24  |
| Abstentions               | 12  |
| Ne prend pas part au vote | 1   |

### **Adoptée**

#### **Ont voté contre :**

Sophie CELTON - Karim GHENDOUF - Patrick MAGRO - Martine MATTEI - Christian PELLICANI - Marc POGGIALE - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Catherine CHAZEAU - Vincent COULOMB - Vincent GOMEZ - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Stéphane MARI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Muriel PRISCO - Nouriati DJAMBAE - Gérard POLIZZI.

#### **Se sont abstenus :**

René AMODRU - Loïc BARAT - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

#### **Ne prend pas part au vote :**

Lionel ROYER-PERREAUT

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 15 Mai 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juin 2018